



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 5  
Nombre de votes pour : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 février 2017

**Présents** : Christian DUMAS, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Baptiste JAUNEAU, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,  
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22H00

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### DL.17.005 – Réhabilitation du Château de Bel Air : approbation du projet, du plan de financement et sollicitation de cofinancements

L'Ecole Municipale de Musique d'Ingré, située dans le Château de Bel Air, doit faire l'objet de travaux de réhabilitation.

Ces travaux visent à apporter des améliorations dans trois domaines :

- L'accessibilité : dans l'état actuel, avec un seul escalier, les étages ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'élèves. De plus, l'accès au rez-de-chaussée se fait actuellement par un perron composé de 2 marches.
- L'acoustique : les salles sont parfois soit trop sonores (réverbération importante), soit trop amorties acoustiquement
- L'isolation : le bâtiment a une consommation d'énergie extrêmement élevée du fait d'une très mauvaise isolation.

Ces travaux permettent d'améliorer la qualité du bâtiment quelle que soit la destination à venir de ce bâtiment après la construction d'une nouvelle Ecole Municipale de Musique.

Le coût total du projet est estimé à 281 003 € HT.

La Ville sollicitera des subventions auprès du Conseil départemental du Loiret dans le cadre de son appel à projet de soutien aux opérations communales, ainsi qu'auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2017 qui devrait être relancé.

Après avis favorable des commissions « Aménagement et Cadre de Vie » du 7 février 2017 et « Finances Ressources Humaines » du 6 février 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver l'opération décrite ci-dessus et son plan de financement ci-dessous:

Plan de financement prévisionnel	Coût HT	% sur coût total des travaux
Conseil Départemental	100 878 €	35,90%
Etat	123 924 €	44,10%
<i>Sous-total co-financement</i>	<i>224 802 €</i>	<i>80,00%</i>
Ville d'Ingré	56 201 €	20,00%
<b>Coût total</b>	<b>281 003 €</b>	<b>100,00%</b>

- d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret dans le cadre de son appel à projet de soutien aux opérations communales
- d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2017
- d'autoriser M. le Maire à solliciter tous les autres cofinancements possibles pour cette opération et à signer les documents nécessaires

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 14 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 2 mars 2017  
et publication ou notification le : 20 mars 2017



Le Maire

Christian DUMAS.

**Acte à classer**

DL-17-005

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-03-20T15-37-32.00 ( MI205150846 )

**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20170320-DL-17-005-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Réhabilitation du Château de Bel-Air : approbation  
du projet, du plan de financement et sollicitation  
de cofinancements

Date de décision : 20/03/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subvention.Acte : [dl.17.005.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/03/17 à 15:37

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 20/03/17 à 15:37

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 20/03/17 à 15:43

